

## Arbre isolé (924)

SPB (Qualité niv. 1 selon OPD)	Réseau écologique	Qualité écologique niveau 2 selon OPD
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chênes, Ormes, Tilleuls, Saules, Arbres fruitiers haute-tige, Conifères et autres arbres indigènes</li> <li>- Minimum 10 m entre 2 arbres imputables</li> <li>- Pas de fumure au pied de l'arbre et dans un rayon de 3 m au moins</li> <li>- Produits phytosanitaires interdits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'arbres pour le moins constant durant toute la durée du réseau. Les arbres tombés ou abattus doivent être remplacés jusqu'au 1<sup>er</sup> mai suivant</li> <li>- Minimum 1 site de nidification naturel (au moins la taille d'un poing) ou artificiel (nichoir adapté aux espèces cibles) par tranche de 10 arbres</li> <li>- Sur les surfaces herbagères permanentes, mise en place d'un tas de branches ou de pierres au pied de l'arbre.</li> <li>- En terre assolée, laisser 20 m<sup>2</sup> en herbe au pied de l'arbre, à faucher une fois par année au plus tôt à la date de fauche des prairies extensives.</li> </ul> <p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbre mort laissé sur pied pour autant que la sécurité ne soit pas mise en jeu. Reste imputable si diamètre supérieur à 20 cm à hauteur de poitrine et reconnaissable en tant qu'arbre</li> <li>- Nichoirs artificiels nettoyés en hiver, au plus tard le 31 janvier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de contribution qualité écologique</li> </ul>

**Réseau écologique des Franches-Montagnes : Période 2018-2025.**

<b>Localisation</b>	
	Arbres isolés sur la SAU (Chênes, Ormes, Tilleuls, Saules, Epicéas, etc)
<b>Espèces-cibles concernées</b>	
	<b>Rouge-queue à front blanc</b> (pot. menacé)
<b>Justification de la mesure</b>	
<p>Les oiseaux typiques des vergers ont besoin d'ensembles d'arbres fruitiers à la fois nombreux et homogènes au niveau de leur densité.</p> <p>De plus, la campagne jurassienne est étroitement liée aux paysages de vergers. Il est important de maintenir et valoriser ce patrimoine transmis de génération en génération.</p> <p>La surface corrélée est nécessaire afin de garantir des ressources en insectes suffisantes.</p>	

Version: Franches-Montagnes, janvier 2018